

-----  
COMMUNE D'ATTERT



A Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT.  
Conformément aux articles L2223-2 et L2223-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, salle Schuman, Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT, **le 17 juillet 2020 à 19 heures.**

**ORDRE DU JOUR**

**SEANCE PUBLIQUE**

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2. Présentation des services et des activités de la Zone de Police par le Commissaire divisionnaire, Chef de zone, Monsieur Michaël COLLINI.
3. Redevance relative aux repas servis (fourniture et surveillance) dans les cantines scolaires des écoles communales fondamentale d'Attert - Année scolaire 2020-2021.
4. Règlement-redevance relatif à l'accueil extrascolaire dans les écoles communales.
5. Lotissement communal d'Heinstert – Accord de principe sur l'établissement d'un acte de renonciation au droit d'accession et la vente conjointe de onze terrains et immeubles à bâtir.

Pour le Collège communal,

Par ordonnance

Le Directeur général,

  
Ch. VANDENDRIESSCHE



Le Bourgmestre,

  
J. ARENS